



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le

1 juin 2020 par conférence téléphonique à 19 h 30.

Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Assiste également à la séance,

Madame Lisa Lee Farman, Directrice générale, secrétaire-trésorière.

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de

Madame Denise Gendron mairesse.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de la mairesse.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-06-92

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins 72 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu et sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par monsieur Claude Lemire, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 04 mai 2020 À 19 H 30

RÉSOLUTION 2020-06-93

Sur proposition de monsieur Gilles Montembeault et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020, tel que proposé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

4. COMPTES DU MOIS

RÉSOLUTION 2020-06-94

Après la lecture des comptes du mois, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT** RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tel que proposé.

ADOPTÉE

5. PAROLES AUX CITOYENS

- 5.1 Demande de monsieur René Vouigny pour nettoyage de fossé.
- 5.2 Demande de Patrick Martin et Lionel Duval pour abat-poussière.
- 5.3 Demande de Jean-Christophe Brunner pour gravier dans fossé.
- 5.4 Demande de Maryse Pinard pour affiches d'interdiction du sentier de la rivière.
- 5.5 Demande de Suzie Linteau de vérification de fuite d'eau.

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Ajout d'un panneau d'affichage d'identification des lieux des conteneurs à déchets.

RÉSOLUTION 2020-06-95

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs à déchets ne sont plus dans notre municipalité et que la régie offre sans frais des panneaux d'identification des nouveaux sites;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** de se procurer gratuitement un panneau d'affichage d'identification des nouveaux lieux des conteneurs à déchets et de l'installer à l'endroit où étaient situés nos propres conteneurs auparavant.

ADOPTÉE

6.2 Permission à l'école Arc-En-Ciel d'utiliser le terrain du Préau.

RÉSOLUTION 2020-06-96

CONSIDÉRANT QU'en période de Covid, les élèves et le personnel de l'école Arc-En-Ciel doivent respecter la distanciation de deux mètres et que le terrain de l'école ne suffit pas;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyé par monsieur Claude Lemire, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** de permettre aux élèves de l'école Arc-En-Ciel d'utiliser le terrain du Préau, et ce, seulement sous la supervision du personnel autorisé de l'école Arc-En-Ciel, et ce, avec l'engagement de la part de l'établissement de dégager la municipalité par écrit de toutes responsabilités lors de l'utilisation des lieux par leurs élèves. La permission entrera en vigueur lorsque les réparations du Préau seront terminées.

ADOPTÉE



No. de résolution
ou annotation

6.3 Modification d'un panneau de bande de patinoire au Préau.

Les travaux qui ont été entrepris par la municipalité à la patinoire sont presque complétés. Il reste seulement à adapter un panneau de la bande de la patinoire en 2 sections. Ce sera réglé sous peu.

6.4 Réseaux d'eau potable Bécancour et Nicolet.

Un avis aux citoyens a été envoyé concernant l'interdiction d'utiliser l'eau pour arroser les pelouses, laver les autos ou entrées de cour ou de remplir les piscines. En ce temps de canicule, les réserves d'eau sont à la baisse dans les réservoirs. Nicolet prévoit de faire prochainement une purge et la municipalité de Sainte-Monique pourra ensuite faire cette même étape. La situation est suivie de près.

7.VOIRIE

7.1 Abat-poussière

Des citoyens ont fait la demande de mettre de l'abat-poussière dans les rangs où il y a eu du nivelage récemment.

Considérant qu'une demande de prix a été faite à SOMAVRAC et que celui-ci nous fait le prix de 0.3398\$ le litre et que nous avons acheté pour 6'1 458 litres en 2018 et que cela représente une dépense d'au moins 20 000\$.

Considérant aussi qu'il y a eu et qu'il y aura de la pluie et que le besoin se fait moins pressant en ce moment.

Le conseil désire reporter ce point et évaluer la possibilité avec le même argent d'investir dans nos propres équipements afin de pouvoir répondre à ce besoin à moindre coût dans l'avenir.

7.2 Nettoyage de fossé au 871 rang du Bas-de-la-Rivière.

Un citoyen demande de nettoyer le fossé sur le rang du Bas-de-la-Rivière.

La mairesse et un conseiller se sont présentés sur place et ont constaté que des changements avaient été apportés par le citoyen lui-même concernant les écoulements des eaux à cet endroit.

Le conseil a quand même demandé un estimé des coûts et discutera ensuite avec le citoyen concerné. Ce point est donc reporté.

7.3 Installation d'affiches d'interdiction au sentier.

Il est maintenant interdit au public d'accéder à un des deux sentiers Le Monicois. Une demande de fournir les affiches nécessaires a été effectuée à la municipalité par le propriétaire du terrain où est situé le sentier et celle-ci s'occupera de les faire installer. La demande a été acceptée. L'autre section du sentier demeure accessible. Nous demandons aux visiteurs et citoyens d'être respectueux afin de conserver ce privilège. De même les règles d'hygiène et de distanciation sociale dues à la Covid 19 s'appliquent.



No de résolution
ou annotation

7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement .

RÉSOLUTION 2020-06-97

CONSIDÉRANT QUE *l'on doit* s'y prendre tôt pour réserver un entrepreneur pour le déneigement de nos routes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil autorise la directrice générale de débiter le processus d'appel d'offres pour le déneigement de nos routes.

ADOPTÉE

8.LÉGAL

8.1 Suivi de l'avis d'infraction au rang Saint-Pierre dans la municipalité de Sainte-Monique.

RÉSOLUTION 2020-06-98

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite approfondir le dossier, concernant l'avis d'infraction pour le rang Saint-Pierre dans la municipalité de Sainte-Monique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil décide de présenter le dossier à un avocat avant de se prononcer.

ADOPTÉE

9.ADMINISTRATION

9.1 Renouvellement d'adhésion à l'ADMQ.

RÉSOLUTION 2020-06-99

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ est échue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil autorise le renouvellement à l'ADMQ.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

9.2 Écran de protection

RÉSOLUTION 2020-06-100

CONSIDÉRANT QU'en temps de Covid il est important de protéger les employés ainsi que la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Montembeault et appuyé par monsieur Claude Lemire, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil autorise la directrice générale à faire soumissionner des fournisseurs d'écran protecteur ou de mur vitré afin de proposer au conseil différentes avenues.

ADOPTÉE

10.RESSOURCES HUMAINES

10.1 Subvention d'Emplois d'été Canada pour emploi étudiant(e).

RÉSOLUTION 2020-06-101

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention d'Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil autorise l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour la durée du programme, soit 6 semaines de 30 heures, pour répondre aux différents besoins de la municipalité.

ADOPTÉE

10.2 Projet d'entente intermunicipale pour une ressource commune pour un technicien en eau potable.

RÉSOLUTION 2020-06-102

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un technicien pour l'eau potable qui détient ses cartes de compétence en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de se jumeler avec une autre municipalité pour se partager cette ressource en commun;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Montembeault et appuyé par Michel Veilleux, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil autorise la mairesse et la directrice générale à engager un projet d'entente intermunicipale visant à se partager la ressource d'un technicien pour l'eau et ce, en attendant le plan d'une ressource en commun de la MRC.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

11. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Camp de jour Nicolet 4 places de disponibles.

12.2 Heure d'ouverture de la bibliothèque.

RÉSOLUTION 2020-06-103

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en période de Covid et que la municipalité ne possède pas les ressources nécessaires afin de bien gérer toutes les mesures de protection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyé par monsieur Claude Lemire, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil décide de laisser fermée la bibliothèque pour l'été et que des citoyens peuvent sur rendez-vous avec la directrice générale, le lundi ou jeudi après-midi, venir une famille à la fois.

ADOPTÉE

13. VARIA

13.1 Lettre de la Fabrique à la municipalité concernant l'église.

Comme la lettre a été reçue ce matin et que les conseillers ne l'ont pas lue, ce sujet sera discuté et représenté ultérieurement.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Sylvie Laplante propose la levée de la séance à 19h53 appuyée par monsieur Gilles Montembeault.

La mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Denise Gendron, Mairesse

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes un chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron

Lisa Lee Farman

Mairesse

Directrice générale, Sec. Trésorière